

Image not found or type unknown



Tentative de vol à l'étalage

Par **SCRPN**, le **08/12/2014** à **22:09**

Bonjour, il y a quelque jours avec un amis, nous avons décidé de voler des vêtements dans un magasin à l'aide d'un crochet pour enlever les antivols. Nous avons pris quelques t-shirts et 2 pantalons pour une valeur d'environ 215€, l'agent de sécurité du magasin en civil nous ayant vu, il nous interpelle avant la sortie. Il appelle ensuite la sécurité du centre commercial qui nous garde dans une petite pièce pendant 1h30 en attendant l'arrivée de la police, entre temps il nous informe que le magasin porte plainte automatiquement. La police arrive, 4 agents et 2 voitures, ils nous ramènent au commissariat où nous resterons plusieurs heures le temps de passer une audition, et qu'ils relèvent nos empreintes, notre taille, notre description physique, et nous prennent en photo. Puis nous sommes autorisés à partir, je voudrais savoir si nous risquons de devoir revenir au commissariat payé une amende, ou bien être convoqué quelque part, et combien de temps cette infraction sera inscrite dans mon casier judiciaire.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **aguesseau**, le **09/12/2014** à **16:49**

bjr,

il est impossible répondre à votre question car il y a beaucoup de paramètres en jeu, si le magasin porte plainte ou pas, si la plainte est classée sans suite ou pas, si vous reconnaissez les faits ou pas, si vous acceptez la composition pénale qui vous serait éventuellement proposée ou pas, si c'est votre premier vol ou pas.

sur le casier judiciaire ce sont les seules condamnations qui sont inscrites et pas toutes. par contre votre nom et vos empreintes figureront sans doute dans un fichier de la police.
cdt

Par **SCRPN**, le **09/12/2014** à **19:49**

le magasin porte plainte, sans suite ou non je ne sais pas, j'ai reconnu les faits, je ne sais pas se qu'est une composition pénale, c'est mon premier vol.